

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0070/2022</b>	<b>Objet</b> : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion d'une chaufferie communale.

Conseillers en exercice : 27      Présents : 19      Pouvoirs : 7  
Absents : 1      Votants : 26

L'an deux mil vingt-deux, le 8 décembre à 19h00,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, Caroline DELISSE, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAÏN, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Pauline BISQUERT représentée par Roland TIBI, François ELIE représenté par Jean-Luc DESPREZ, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Vanessa HANNI, Noémie ARNOFFI représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Alphonse BOYE, Stéphanie COUCHOUX représentée par Dominique HUMEZ.

**Absents** : Jean-Charles JOULAIN.

Monsieur Mathias ALONSO a été nommé secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** la délibération n 2143/2013 du 5 novembre 2013 portant sur l'autorisation de signature d'une convention de gestion d'une chaufferie communale située au 5 rue Pierre Bezançon avec Valophis Habitat;

**Considérant** le remplacement de cette chaudière en octobre 2022 avec une mise en service réalisée le 14 novembre 2022 ;

**Considérant** la nécessité de réaliser un avenant à la convention initiale afin d'intégrer les nouvelles modalités de gestion de cette chaudière et d'en définir les règles de facturation de l'ensemble des dépenses communes, entre Valophis Habitat et la ville de Marolles-en-Brie;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de gestion d'une chaufferie communale avec Valophis-Habitat, ci-annexé.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 8 décembre 2022



Mathias ALONSO  
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).